

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 4-92-1904 promulguant dans la colonie le décret du 21 octobre 1903, réglementant a nouveau le mode de paiement de la solde et des accessoires de solde du personnel des services coloniaux ou locaux en congé en France.

n° 4-92-1904

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 janvier 1904

Numéro JO
n° 92 du 01/07/1904

Date du numéro
1 juillet 1904

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Protectorat par décret du 18 juin 1884.

Vu le décret du 21 octobre 1903, réglementant à nouveau le mode de paiement de la solde et des accessoires de solde du personnel des service coloniaux ou locaux en congé en France.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Est promulgué dans le Protectorat, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 21 octobre 1903 précité.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout ou besoin sera.

A. BONHOURE.